

l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit.
CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

STANLEY DE PRESTON.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada, se trouve prorogée au DIX-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au JEUDI, VINGT-SIXIÈME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre CITÉ d'OTTAWA le dit DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE courant; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ d'OTTAWA, le JEUDI, VINGT-SIXIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront par le Commn Conseil de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.